



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 71338

## Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur les propositions du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale qui, en juillet 2004, avait estimé nécessaire la suppression des quotas pour les avancements de grade pour les fonctionnaires territoriaux de catégorie C et de les assouplir pour les catégories A et B. Le CSFPT proposait de ramener ces quotas à une nomination pour deux ou trois recrutements, au lieu de un sur six actuellement pour toutes les filières et cadres d'emploi. Le CSFPT préconisait également la suppression des seuils démographiques ou alors proposait de diviser par quatre les seuils démographiques existants. Aussi il lui demande quel sort a été réservé à ces propositions et quelle est sa position sur ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Hillmeyer](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71338

**Rubrique :** Fonction publique territoriale

**Ministère interrogé :** fonction publique

**Ministère attributaire :** budget, comptes publics et fonction publique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 juillet 2005, page 7294